



Le Président d'OGEC

et

Le Chef d'Etablissement

à

Monsieur le Directeur

Tours, le 10 Janvier 2012

Objet : Taxe d'Apprentissage

Monsieur le Directeur,

L'Institution Saint Martin est habilitée à percevoir la Taxe d'Apprentissage au titre de la 1^{ère} catégorie : Ouvriers Professionnels.

Les secteurs sont nombreux où nous devons actualiser nos équipements : salles de travaux pratiques, laboratoires, équipements informatiques...

Depuis plusieurs années cette taxe permet à l'Institution de maintenir son niveau de performances.

Aussi sollicitons-nous votre aide pour moderniser nos installations et renforcer nos compétences en nous versant tout ou une partie de votre taxe d'apprentissage.

Pour le versement de cette taxe d'apprentissage à notre Institution, vous transiterez par un Organisme Collecteur en précisant bien la destination (Lycée et Collège Saint Martin). Cette année nous vous proposons l'ASP organisme collecteur dans l'enseignement catholique (bordereau à télécharger sur le site : www.asponline.org).

Avec tous nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président OGEC,
Patrick LE BORGNE

Le Chef d'Etablissement,
P. MICHENET

Institution Saint Martin

47 Rue Néricault Destouches - B.P. 51535 - 37015 TOURS Cedex 1

Tel : 02.47.05.69.73. Fax : 02.47.05.08.02. Courriel : lce_org_stmartin@yahoo.fr <http://institutionsaintmartin.alwaysdata.net>



TAXE D'APPRENTISSAGE

Le lycée et le collège Saint-Martin comprennent :

- ④ **Le baccalauréat professionnel 3 ans ASSP** (« **A**ccompagnement, **S**oins et **S**ervices à la **P**ersonne » permettant aux jeunes lycéens et lycéennes
 - d'acquérir un diplôme de niveau IV,
 - de s'orienter vers des écoles professionnelles (auxiliaire puéricultrice, aide-soignante, éducateur de jeunes enfants, ...),
 - d'entrer dans la vie active
 - de poursuivre des études supérieures (BTS SP3S, IUT, Préparation aux concours d'école d'infirmières)

- ④ **Le Cycle SEGPA** (**S**ection **E**nseignement **G**énéral **P**rofessionnel **A**dapté) du Collège qui accueille des élèves qui suivront en 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA un préapprentissage.

Taxe d'Apprentissage
L'Etablissement peut prétendre à la 1^{ère} catégorie
Ouvriers Professionnels

Institution Saint Martin

47 Rue Néricault Destouches - B.P. 51535 - 37015 TOURS Cedex 1

Tel : 02.47.05.69.73. Fax : 02.47.05.08.02. Courriel : lce_org_stmartin@yahoo.fr <http://institutionsaintmartin.alwaysdata.net>



Tours, le

TAXE D'APPRENTISSAGE

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Obligation fiscale instituée en 1925, la **taxe d'apprentissage** a pour objet l'aide au financement des formations initiales technologiques et professionnelles.

Profondément réformée en 1971, 1996 et 2002, elle est versée par *les* entreprises (personnes morales ou physiques) qui *exercent* une activité commerciale, industrielle ou artisanale et qui relèvent de l'impôt sur les sociétés.

Les classes du Lycée Professionnel rattachées à l'Enseignement Technique nous donnent la possibilité de bénéficier des Taxes d'Apprentissage, ainsi que la section SEGPA du Collège.

L'établissement peut prétendre à la 1^{ère} catégorie, Ouvriers professionnels.

Voici une façon SIMPLE de nous aider :

Il vous est peut-être possible de faire savoir, dans votre entreprise, dans votre entourage, que notre établissement est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage.

Le Collège et le Lycée Professionnel Saint Martin comprennent :

Le BEP «CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES» et prépare en 2 années des jeunes souhaitant :

- S'orienter vers des écoles professionnelles (auxiliaire puéricultrice, aide-soignante, éducateur de jeunes enfants, ...)
- Reprendre un cycle long dans un Lycée Technologique (Bac ST2S **Sciences et techniques sanitaires et sociales**).

Le BACCALAUREAT PROFESSIONNEL «métiers de la santé » à compter du 1^{er} septembre 2011.

Le Cycle S E G P A (Section Enseignement Général Professionnel Adapté) du Collège qui accueille des élèves qui suivront en 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA un préapprentissage.

Si vous le pouvez ou le souhaitez, nous vous serions reconnaissants de transmettre le courrier joint à votre employeur.

Vous remerciant vivement de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, et de tout ce que vous pourrez mettre en oeuvre, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président OGEC,
Patrick LE BORGNE

Le Chef d'Etablissement,
Paul MICHENET

Institution Saint Martin

47 Rue Néricault Destouches - B.P. 51535 - 37015 TOURS Cedex 1

Tel : 02.47.05.69.73. Fax : 02.47.05.08.02. Courriel : lce_org_stmartin@yahoo.fr <http://institutionsaintmartin.alwaysdata.net>